

# Propositions du Conseil de banque

---



# Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

---

Lors de sa séance du 27 février 2015, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier 2014, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 27 février 2015, et le Conseil fédéral a approuvé le Rapport financier le 13 mars 2015.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le Rapport financier pour 2014;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire KPMG SA, Zurich, en tant qu'organe de révision pour la période administrative 2015-2016.

---

## AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2014
<b>Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)</b>	<b>38312,9</b>
– attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	–1972,3
<b>= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)</b>	<b>36340,6</b>
– perte reportée (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	–6820,2
<b>= bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)</b>	<b>29520,3</b>
– versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	–1,5
– distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) <sup>1</sup>	–2000,0
<b>= Report aux comptes annuels 2015 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)</b>	<b>27518,8</b>

<sup>1</sup> Convention du 21 novembre 2011 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.